

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 février 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SOIRÉE BALTE

LA 10^E SOIRÉE ANNUELLE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion qui, j'espère, obtiendra le consentement de la Chambre. A propos de la réception qui doit avoir lieu sur la colline du Parlement ce soir, je propose, appuyé par le député de London-Ouest (M. Burghardt) et, si le Règlement le permettait, par le député de Dauphin (M. Lewycky):

Que la Chambre, reconnaissant la contribution apportée au Canada par les Canadiens d'origine lettone, lituanienne et estonienne, souhaite la bienvenue à leur consul honoraire et aux représentants de chaque communauté à la dixième soirée balte annuelle sur la colline du Parlement.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la teneur de la motion. Lui plaît-il d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LE CONGÉDIEMENT DE DEUX MINISTRES ET DE
HUIT DÉPUTÉS DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, hier, à la Chambre, le premier ministre (M. Trudeau) a approuvé le congédiement d'un fonctionnaire, M. Neil Fraser, qui s'était opposé à la politique du gouvernement au sujet de la métrisation. Étant donné que des doubles normes sont appliquées aux Canadiens, puisque certains sont privés de leurs libertés civiles fondamentales, je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre exige que le premier ministre congédie ses deux ministres et ses huit députés libéraux du Québec qui ont dénoncé publiquement par écrit la politique économique du gouvernement ainsi que sa politique de taux d'intérêt élevés.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

DEMANDE D'AIDE POUR LES ENTREPRISES DE LA NOUVELLE-
ÉCOSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet du chômage alarmant qui règne en Nouvelle-Écosse. La société Hawker Siddeley Canada Ltd. a désespérément besoin de commandes, canadiennes ou autres, pour se maintenir à flot et conserver les emplois des habitants de Trenton, en Nouvelle-Écosse, qui y travaillent en majorité. C'est un gros employeur dans la région. Comme je n'ai pas eu de réponse du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) depuis trois semaines que j'ai présenté une demande d'aide pour cette entreprise et que j'ai demandé un accroissement des commandes de rails pour la société Sydney Steel, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que non seulement on finance des projets comme la construction de monuments en Algérie par l'intermédiaire de la Société d'expansion des exportations ou d'entreprendre, dans le cadre d'un programme de l'ACDI pour Trinidad et Tobago, la construction, au coût de 200 millions de dollars de deux aéroports et d'une prison, mais aussi qu'on déploie autant d'efforts pour aider des entreprises comme celles que j'ai mentionnées, qui revêtent beaucoup d'importance pour les Canadiens étant donné qu'il y a du vrai dans le dicton «Charité bien ordonnée commence par soi-même».

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Dans son dernier rapport trimestriel, la Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit que les mises en chantier diminueront de 9 p. 100 cette année au Canada à cause de la politique des taux d'intérêt du gouvernement actuel. La SCHL prévoit également que la baisse des mises en chantier sera plus prononcée en Colombie-Britannique que dans les autres provinces, ce qui contribuera à hausser encore davantage les frais de logement qui ont déjà atteint un niveau inacceptable en Colombie-Britannique, alors que la situation est encore aggravée par la réduction de 35 p. 100 de l'aide fédérale au financement hypothécaire des logements sociaux dans ma province. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):